

## Enseigner les Sciences Economiques Sociales et de Gestion (SESG) dans l'enseignement agricole, grade PCEA

L'enseignant de SESG est susceptible d'assurer les enseignements d'économie et de gestion dans toutes les classes et de manière privilégiée en 2<sup>nde</sup>, baccalauréats technologiques et professionnels, BTSA et cela dans des filières de formation très variées, liés à des secteurs professionnels divers à savoir :

- La production agricole avec ses différentes spéculations, la production horticole
- L'aménagement paysager, les travaux forestiers
- La gestion et protection de l'environnement
- La transformation agroalimentaire
- La commercialisation des produits
- Les services en milieu rural

Il doit donc avoir une bonne formation économique et de gestion lui permettant de prendre en charge des référentiels adaptés à chaque secteur.

Certains référentiels sont consultables et disponibles en ligne sur le site <http://www.educagri.fr/pedago>. Les autres peuvent être commandés au CNPR ([www.educagri.fr/cnpr](http://www.educagri.fr/cnpr)). Dans ce qui suit, sont cités les référentiels où les enseignements concernés sont les plus approfondis.

Pour cela il doit :

**En économie d'entreprise** : réf. Modules D33 et D411 (partie stratégique) du BTSA technico commercial

maîtriser l'approche de l'entreprise en termes de fonctions, d'organisation et de structure

maîtriser l'analyse stratégique des entreprises

avoir des bases d'approche systémique *afin de pouvoir conduire des approches globales de l'exploitation agricole notamment*

avoir des bases dans les processus de décision dans l'entreprise

**En comptabilité gestion** : réf. module D41 du BTSA ACSE

maîtriser les principes de la comptabilité générale

être familier d'au moins un des deux plans comptables (général ou agricole)

maîtriser les outils de gestion économique et financière, à l'échelle de l'entreprise (analyse technico-économique, diagnostic économique et financier, gestion prévisionnelle) ou d'une activité (comptabilité analytique)

*afin de pouvoir :*

- *s'adapter aux particularités comptables et de gestion ...*

- *intégrer les standards, les références utiles à l'analyse de gestion ...*

...des entreprises des secteurs concernés par son enseignement

**En droit, fiscalité** : réf. BTSA ACSE

Des repères sont utiles pour aborder un enseignement de droit du travail, droit des sociétés (en agriculture essentiellement) et les grands principes de la fiscalité agricole.

**En économie générale** : réf matière M4 du bac technologique et module D31 des BTSA

Pour le statut PCEA, plusieurs enseignements relèvent de l'économie générale. Outre les entrées traditionnelles de macro – micro économie, l'enseignant fera appel à des savoirs relevant notamment de l'économie du développement, de l'économie internationale et de l'économie de l'environnement, du développement territorial. Il pourra ainsi resituer dans une perspective économique générale les phénomènes observés dans les secteurs professionnels concernés.

**Economie sectorielle** (agricole, agroalimentaire et plus généralement rurale) : réf. modules D32 du BTSA ACSE, du BTSA GPN...

Maîtriser l'environnement institutionnel du secteur (aux niveaux régional, national, européen et mondial) et la logique de son évolution

Connaître les outils d'intervention des politiques publiques *afin d'identifier les régulations propres à chaque secteur professionnel*

En particulier, une bonne connaissance de l'évolution de la PAC, de ses enjeux et de ses impacts est nécessaire.

Maîtriser le cadre général d'analyse de l'approche par filière *afin de l'utiliser pour l'adapter aux différentes filières concernées.*

Pour conduire ces divers enseignements, l'enseignant doit être averti autant de l'histoire que des problématiques actuelles du monde agricole et rural (approche territoriale, développement durable...) . Pour cela , outre l'approche économique, l'enseignant est amené à se référer à des notions de sociologie et de géographie.

**Remarques :**

Intervenant essentiellement dans des filières de formation professionnelle, l'enseignant de SESG doit avoir un souci d'actualisation permanente des références professionnelles nécessaires à son enseignement . Cela passe par la constitution d'un réseau de partenaires et l'organisation d'une veille documentaire (autonomie nécessaire dans l'usage d'internet).

L'enseignant de SESG est souvent amené à travailler avec les enseignants des disciplines techniques (ex : pluridisciplinarité, approches technico-économique, suivi et évaluation des rapports de stage). Il est donc souhaitable qu'il soit averti des préoccupations, du vocabulaire de certaines d'entre elles.